

L'autoédition

L'on ne doit pas confondre les termes édition à compte d'auteur et autoédition. Lorsqu'un auteur qui se voit refuser la publication de son livre par une maison d'édition choisit de payer une autre maison d'édition ou qu'il se fait offrir les services d'une maison d'édition pour la publication de son œuvre moyennant tous les coûts reliés à sa parution, il s'agit là d'une édition à compte d'auteur. Tous les frais sont attribués à l'auteur. Les coûts reliés au matériel, à la reproduction, aux salaires des correcteurs et réviseurs d'épreuves, à la mise en page, à la conception et à la création de la couverture, à l'impression, aux illustrations s'il y en a, ainsi que tous les autres frais adhérents à la mise en marché, à la publicité et à la distribution de son livre. Certains éditeurs vont offrir la possibilité à l'auteur de distribuer son œuvre via leur site internet ou lui permettront de racheter des exemplaires pour qu'il puisse en faire sa propre distribution. Selon le contrat, un nombre prédéterminé d'exemplaires à faire imprimer est établi avec possibilité d'un deuxième ou troisième tirage advenant que le livre se vende bien. Le prix global des services offerts aux auteurs, par ces maisons d'édition, demeure très variable et peut se chiffrer de 3 000,00 \$ CA à plus de 45 000,00 \$ CA.

L'autoédition est tout à fait autre chose. L'auteur devient son propre éditeur, un agent libre et indépendant de toute maison d'édition, habituellement par le biais d'une maison d'édition dont il devient et demeure l'unique propriétaire. Cette maison d'édition peut ne servir qu'à la publication, promotion et distribution de ses propres œuvres ou peut s'étendre à d'autres auteurs. L'auteur, devenant entrepreneur, peut soit réaliser chaque étape de l'édition lui-même, s'il en a l'expertise et le temps, ou accomplir toutes les étapes qu'il lui est possible de concrétiser et obtenir de l'aide extérieure pour les autres tâches. Au lieu d'avoir recours à d'autres maisons d'édition, il recherche les services dont il a besoin auprès d'agents libres. Tel est le cas de Marie-Odile Grondin et Éditions du Soleil en soi. La Chaumière enchantée a été réalisée en tout point par son auteure via sa maison d'édition à l'exception de trois sphères d'activité. Une opinion d'un consultant spécialiste dans les contes a été obtenue, ainsi que les services d'un correcteur d'épreuve et d'un imprimeur sur demande. Marie-Odile Grondin, via Éditions du Soleil en soi, doit également trouver des débouchés sur le marché pour assurer la distribution de son livre. Le coût de l'autoédition, quoique variable, peut se chiffrer entre 1 000,00 \$ CA et plus de 10 000,00 \$ CA.

Révisé le 22-07-2018